



PRÉFET
DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

Manche

Unité paysagère

17

Le bassin de Vire, dans son écrin



Sommaire

	Pages
Introduction	3
■ Contexte	3
■ Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001	4
Caractéristiques de l'unité paysagère	6
■ Structure paysagère n° 1 : les escarpements nord-ouest et sud	6
■ Structure paysagère n° 2 : les vallons au bocage ouvert	7
■ Matériaux et architecture	8
Qualification de l'unité paysagère	10
■ L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement	10
■ Les éléments structurants et ponctuels reconnus	10
■ L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias	12
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre	15
■ Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes	15
■ Les enjeux relevés par les ateliers publics	19
■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues	19
Atouts / faiblesses / opportunités / menaces	20
■ Atouts et opportunités	20
■ Faiblesses et menaces	20
Communes concernées en tout ou partie	21



Vallon cerné par de larges parcelles à Saint-Vigor-des-Monts.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; Ils ont à la fois la valeur d'un féminin et d'un masculin.

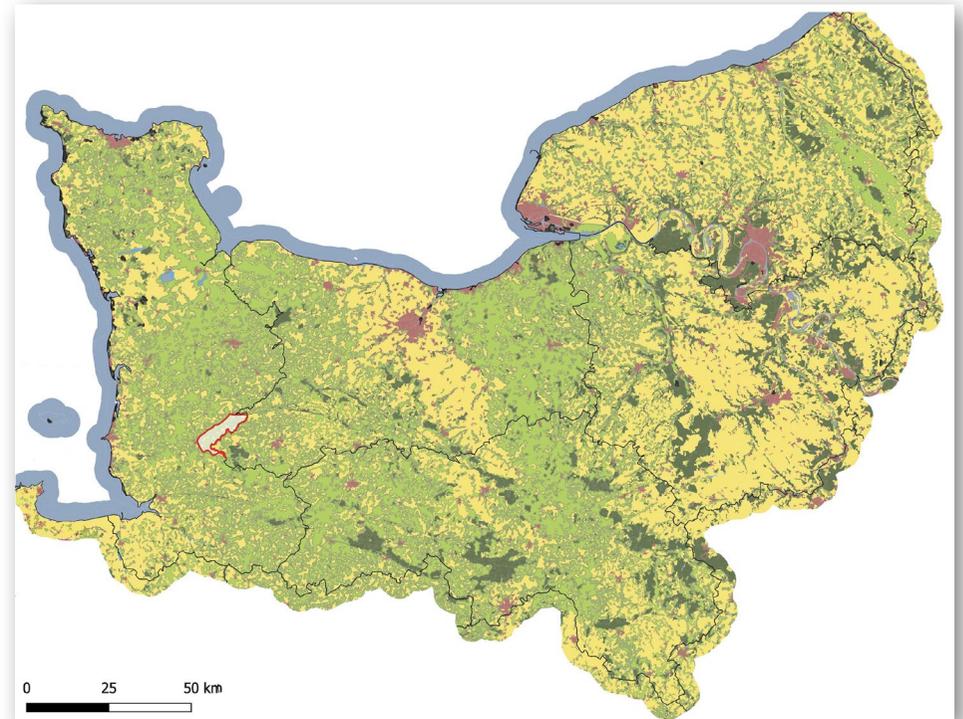
Photo de couverture :
Bocage discontinu piqueté de maisons et de fermes isolées à Saint-Vigor-des-Monts.

Introduction

Contexte

Située en partie est du département de la Manche, l'unité paysagère du « Bassin de Vire dans son écrin » se situe au sein d'une vaste cuvette organisée autour de la ville de Vire (dans le Calvados). Elle est encadrée de hauts massifs et lignes de crêtes qui marquent les perspectives lointaines et offrent de larges vues sur l'ensemble de l'unité :

- culminant à plus de 300 mètres d'altitude, le massif granitique ferme le sud de la cuvette. Il sépare les bassins-versants de la Drôme et de la Sienne, ainsi que son affluent la Sénène ; de celui de « La vallée de la Sée » (UP n° 19). Il est souligné par la forêt domaniale de Saint-Sever dans le département du Calvados ;
- au nord et à l'ouest, l'arc du crêt des poudingues culmine à plus de 200 mètres d'altitude. Ce relief marque la transition entre la haute vallée de la Vire et son cours moyen, qui serpente en direction de Saint-Lô, et de la baie des Veys (voir l'unité « La vallée de la Vire et ses coteaux, méandres et belvédères », UP n° 15).



Localisation de l'unité paysagère du bassin de Vire dans son écrin au sein de la région Normandie.

Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001

Effectuée à l'échelle départementale, l'actualisation de l'atlas propose de reprendre le découpage de l'unité paysagère « Le bassin de Vire dans son écrin de hauteurs boisées » (10) réalisé en 2001.

L'unité paysagère du « Bassin de Vire dans son écrin » ne présente qu'une infime partie de son ensemble sur le territoire de la Manche, qui seule sera ici décrite et analysée, l'essentiel de l'unité se développant vers l'est, sur le département voisin du Calvados.

Cette partie ouest de l'unité interdépartementale, finalement assez éloignée de la trajectoire de la Vire dans le Calvados, a pu paraître étrangère au bassin de Vire aux yeux de certains participants lors des ateliers de concertation publique. Pourtant, les limites d'une unité paysagère dépendent rarement des limites administratives d'un territoire,

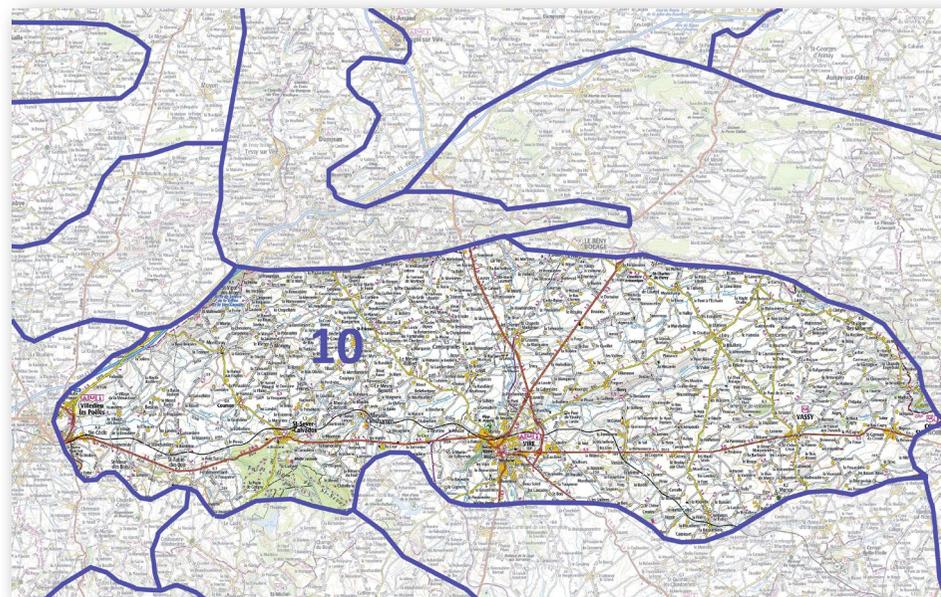
comme c'est le cas ici : les paysages du bassin de Vire s'étendent sur les départements voisins de la Manche et du Calvados.

Lors des ateliers publics, les échanges ont fait émerger une organisation de l'unité en deux structures linéaires : à l'ouest et au sud, les lignes de crêtes offrant des points de vue remarquables sur le bassin de Vire et « Les bocages du centre Manche » (UP n° 16), à l'est, les vallons et la vallée de la haute Sienne, élément structurant de l'unité paysagère.

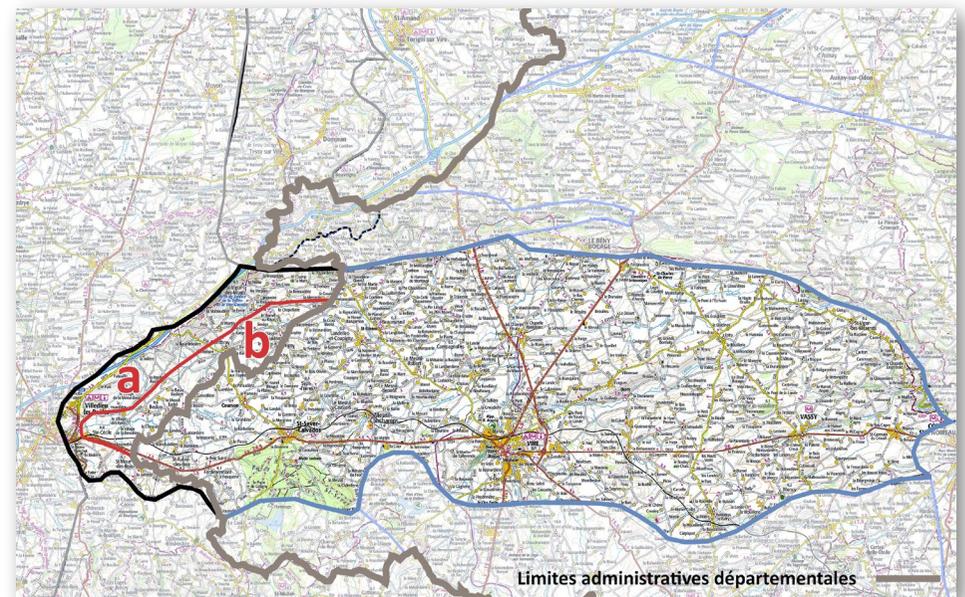
Suivant les descriptions qu'en ont fait les participants aux ateliers publics, l'unité du « Bassin de Vire dans son écrin » est ainsi organisée selon deux structures paysagères :

- les escarpements nord-ouest et sud (a) ;
- les vallons au bocage ouvert (b).

Ancien découpage de 2001

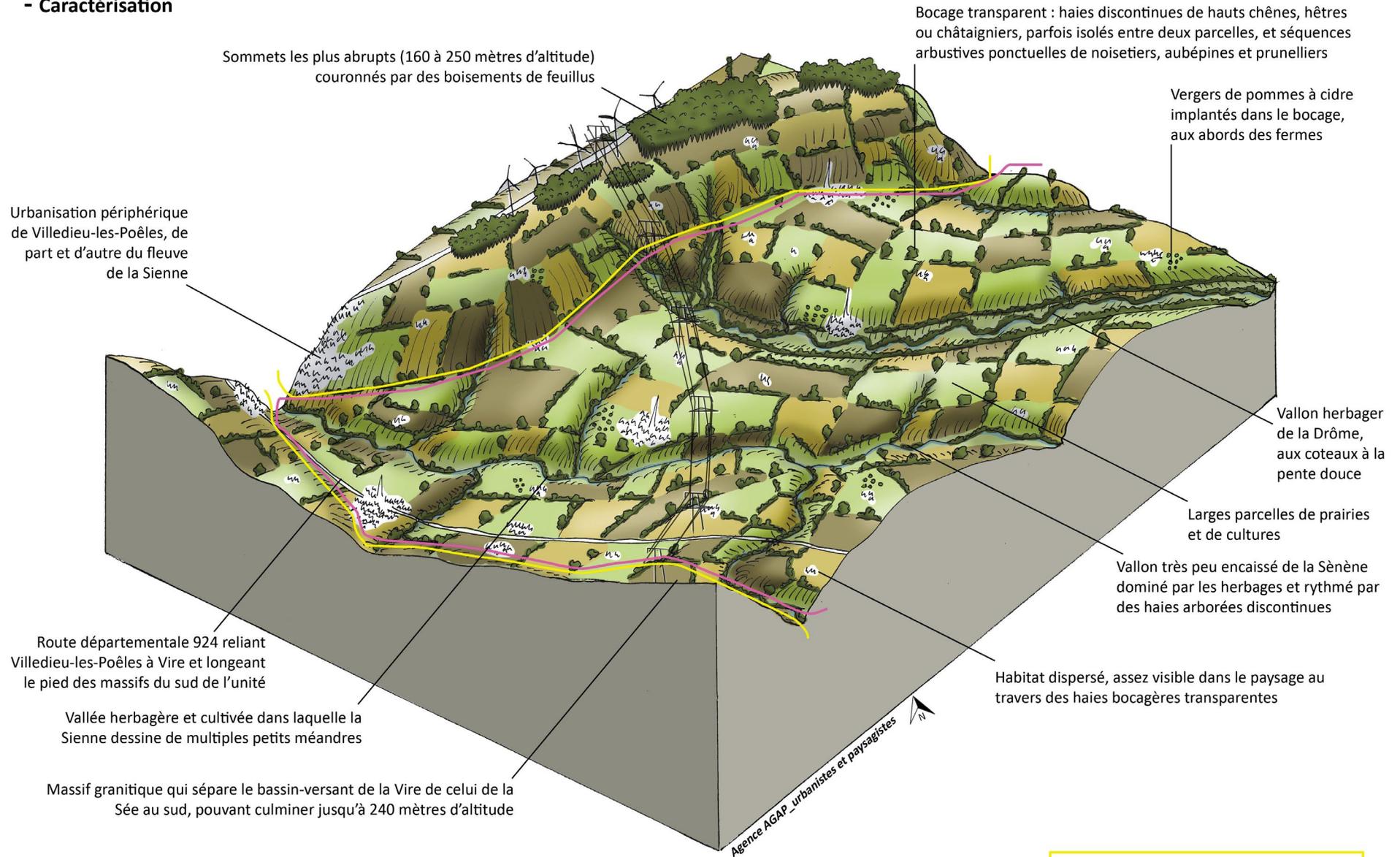


Nouveau découpage



LE BASSIN DE VIRE DANS SON ECRIN

- Caractérisation



1. LES ESCARPEMENTS NORD-OUEST ET SUD

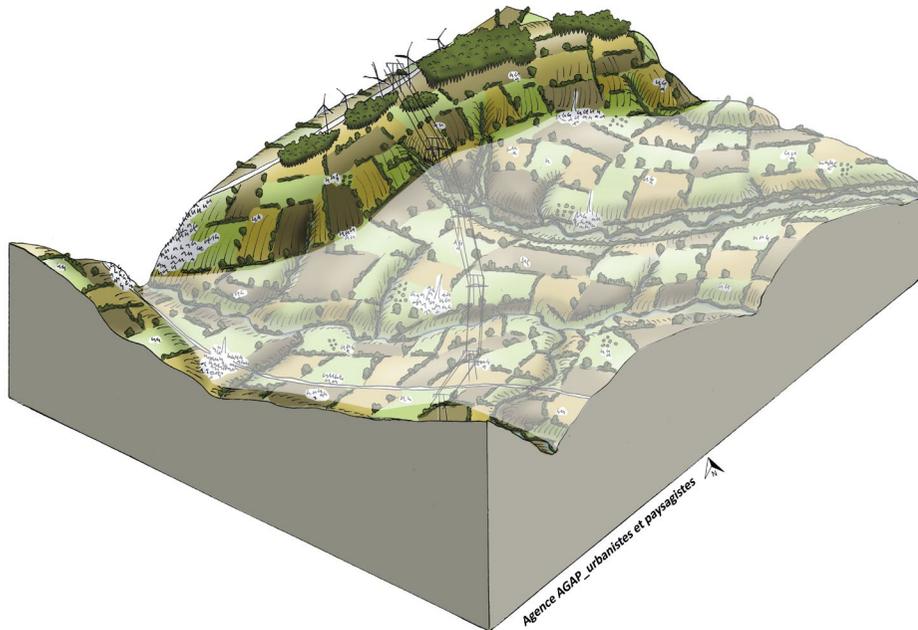
2. LES VALLONS AU BOCAGE OUVERT

Caractéristiques de l'unité paysagère



Caractériser un paysage vise à décrire ses structures paysagères. Celles-ci permettent de le distinguer des paysages voisins. Chaque structure paysagère fera l'objet d'une description propre au sein de cette unité.

Structure paysagère n° 1 : les escarpements nord-ouest et sud



L'unité paysagère est encadrée et ses vues sont limitées par deux reliefs distincts. L'arc du crêt des poudingues dessine une ligne courbe qui part de Villedieu-les-Poêles au sud-ouest et se poursuit en direction de la commune de Saint-Vigor-des-Monts au nord-est. Les sommets les plus abrupts, situés entre 160 et 260 mètres d'altitude au niveau des communes de Montbray et Saint-Vigor-des-Monts, sont couronnés de boisements de bouleaux, de chênes et de hêtres. Au sud de l'unité, le massif granitique

qui domine les bassins-versants de la Sée et de la Sienne, peut culminer jusqu'à près de 200 mètres d'altitude. Les coteaux de ces escarpements offrent un paysage bocager ouvert, où les larges perspectives sur les vallons en contre-bas sont permises par des champs assez larges et des haies discontinues.

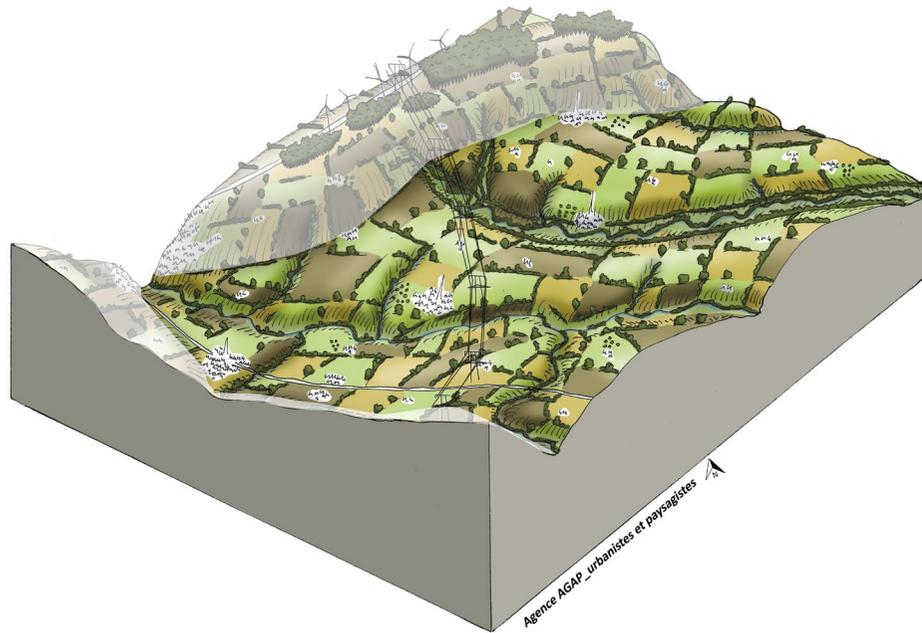


Vue sur la ligne de crête boisée et bocagère ouest, au travers d'un bocage discontinu piqueté de maisons et de fermes isolées, La Roquerie, Saint-Vigor-des-Monts.



Perspective sur le bassin de Vire vallonné et sur le prolongement des massifs granitiques bocager, avec la forêt domaniale de Saint-Sever perceptible au loin, Sainte-Cécile.

Structure paysagère n° 2 : les vallons au bocage ouvert



Plusieurs cours d'eau tels que la Drôme au nord-est, la Sènène au centre et le fleuve côtier de la Siègne au sud ont façonné, au pied des escarpements, un paysage vallonné en tableaux successifs. Ces vallonnements sont occupés par de larges parcelles pâturées et labourées bordées d'un bocage transparent qui permet des vues élargies sur les reliefs lointains, les fermes et les bourgs. La plupart des haies sont discontinues, fruit du remembrement des années 1970. Les quelques séquences arbustives ou arbres isolés dans leur parcelle de culture représentent les derniers vestiges des linéaires bocagers ayant existé auparavant. Les haies subsistant sur talus sont constituées d'une strate moyenne à basse de noisetiers, d'aubépines et de prunelliers, ponctuée de quelques chênes, hêtres ou châtaigniers en haute strate.

L'habitat local est traditionnellement dispersé, composé d'une multitude de corps de ferme aujourd'hui souvent réhabilités en habitation, parfois isolés dans un champs au bord d'une route. Quelques pommiers à cidre occupent les prés autour des fermes.



Les vallons bocagers du bassin de Vire, perceptibles depuis les coteaux cultivés et ouverts de la ligne de crête ouest, à proximité du hameau de la Jolletière, RD58, Montbray.



Vallon légèrement encaissé d'un affluent de la Drôme, cerné de larges parcelles au bocage transparent, RD 554, Saint-Vigor-des-Monts.

Matériaux et architecture

Compte tenu du sous-sol local, le bâti traditionnel du « Bassin de Vire dans son écrin » est construit en moellons de granit ocre-brun ou en schiste et couvert en ardoises, avec des encadrements et des chaînages de granit gris clair ou de brique. Nombres de bâtiments agricoles traditionnels sont bâtis en terre avec un soubassement en moellons de pierre.

Les corps de ferme sont généralement composés de plusieurs bâtiments disposés en cour ouverte. Les fermes sont aujourd'hui étendues par de grands hangars agricoles métalliques, destinés à des pratiques intensives, qui ont tendance à banaliser les paysages ruraux locaux par leur implantation, leur volumétrie et les matériaux utilisés et leurs couleurs (bardage blanc, crème ou vert).



Village-rue de Sainte-Cécile, représentatif d'aménagements aux caractéristiques routières qui ne valorisent pas les qualités patrimoniales des constructions de granit, RD 924, Sainte-Cécile.

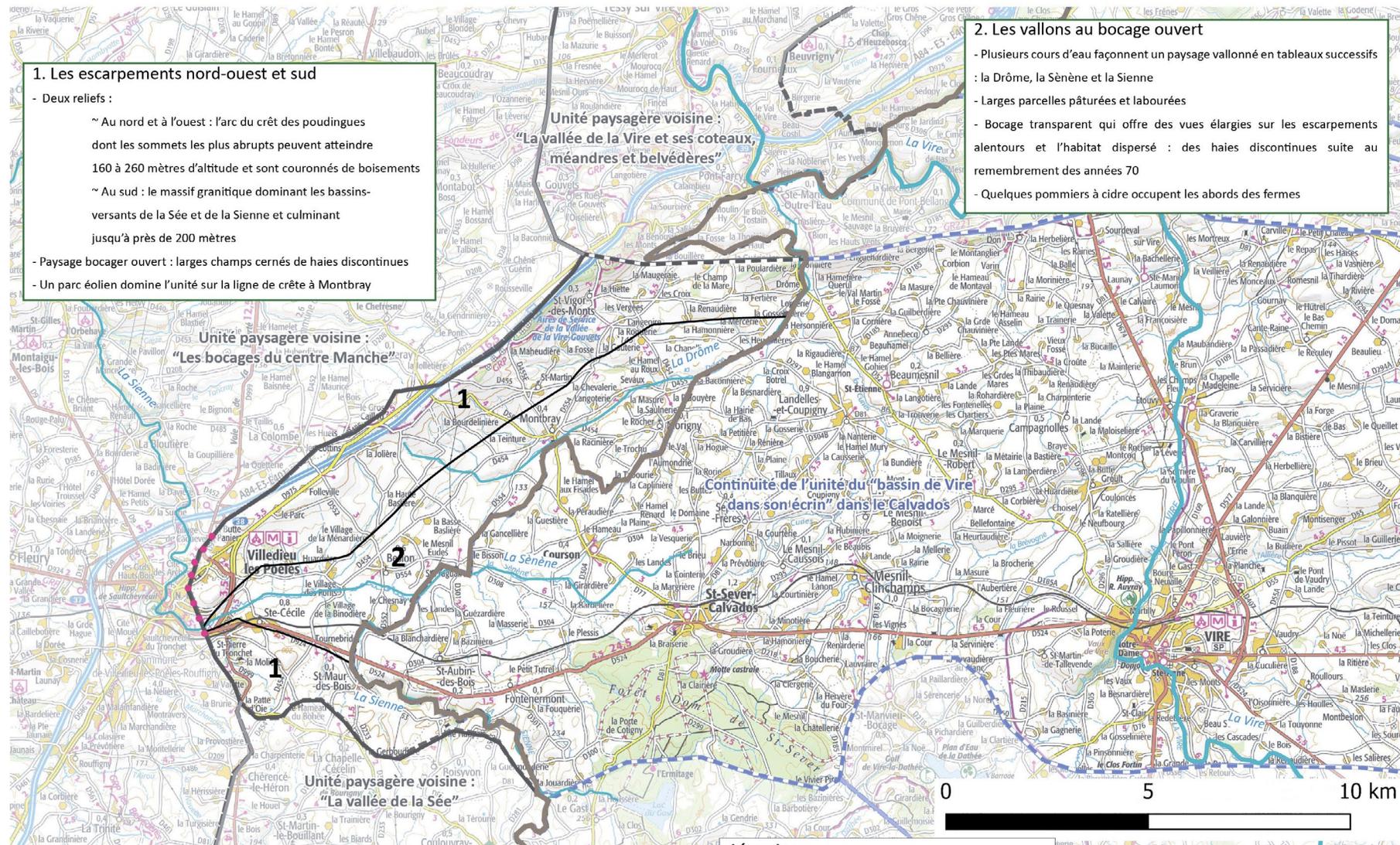
Les maisons rurales traditionnelles aux volumes simples sont longilignes. Les ouvertures ont des dimensions et des formes variées, sans recherche d'ordonnement de façades. Les maisons traditionnelles de bourgs sont mitoyennes, avec des façades généralement symétriques. Leur ligne de faîtage est le plus souvent parallèle à la rue.



Bâtiments agricoles en terre, bordés d'un verger, lieu-dit de la Bourdelinière, RD 58, Montbray.

LE BASSIN DE VIRE DANS SON ECRIN

- Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité



1. Les escarpements nord-ouest et sud

- Deux reliefs :
 - ~ Au nord et à l'ouest : l'arc du crêt des poulingues dont les sommets les plus abrupts peuvent atteindre 160 à 260 mètres d'altitude et sont couronnés de boisements
 - ~ Au sud : le massif granitique dominant les bassins-versants de la Sée et de la Sienne et culminant jusqu'à près de 200 mètres
- Paysage bocager ouvert : larges champs cernés de haies discontinues
- Un parc éolien domine l'unité sur la ligne de crête à Montbray

2. Les vallons au bocage ouvert

- Plusieurs cours d'eau façonnent un paysage vallonné en tableaux successifs : la Drôme, la Senène et la Sienne
- Larges parcelles pâturées et labourées
- Bocage transparent qui offre des vues élargies sur les escarpements alentours et l'habitat dispersé : des haies discontinues suite au remembrement des années 70
- Quelques pommiers à cidre occupent les abords des fermes

Légende :

- Limites paysagères nettes ————
- Limites paysagères progressives - - - - -
- Limites administratives départementales ————
- Réseau hydrographique majeur ————
- Limites urbaines (pink)

(Sources de la carte : IGN SCAN 100)



Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage. Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale.

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

L'approche sociologique de l'unité paysagère a été abordée lors de deux ateliers publics. Un total de vingt personnes a participé, regroupant des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux), des techniciens des collectivités locales, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, ceux du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et des représentants de partenaires publics.

● L'appropriation du nom

Compte tenu de sa position à l'extrémité ouest du bassin de Vire, l'intitulé de l'unité paysagère est difficilement reconnu par les participants : « Ce secteur, c'est surtout le Calvados, pas la Manche ». Il convient cependant de rappeler que les limites administratives départementales ne façonnent pas nécessairement de limites paysagères qui, dans le cas du « Bassin de Vire dans son écrin », se positionnent à l'est très au-delà de la limite du département de la Manche.

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants, entendus au cours des différents ateliers, est soulignée une organisation des paysages en deux bandes longitudinales selon une orientation sud-ouest/nord-est. Ainsi, la caractérisation sociétale des paysages distingue :

- les vallons et notamment la vallée de la haute Sienne présentée comme un axe structurant de l'unité paysagère dans sa partie sud. Elle devient même un fleuve-frontière entre la Manche et le Calvados à partir du village de la Binodière. Ce fleuve côtier de plus de 90 km de long, prend sa source sur l'ancienne commune de Saint-Sever-Calvados pour se jeter dans la Manche au havre de Regnéville (unité paysagère n° 2 « La côte des havres et ses dunes »). Le bourg de Montbray est signalé comme lieu d'intérêt pour son château typique mais « malheureusement délabré ». Pour d'autres participants, le bourg de Montbray est également remarquable en tant que village qui « a peu bougé, avec beaucoup de restauration et peu de maisons construites à l'extérieur » ;
- les lignes de crête ouest et sud, depuis lesquelles s'ouvrent des points de vue remarquables sur le bocage et le bassin de Vire.

Ateliers du paysage

Carte mentale du Bassin de Vire dans son écrin,
réalisée d'après les Ateliers des Paysages © Planches 1 et 2

Planche 1.

Éléments remarquables et ponctuels reconnus localement (localisation et dénomination)

- Lieux
- ☼ Points de vue paysagers
- ☼ Eoliennes

Ensembles paysagers remarquables

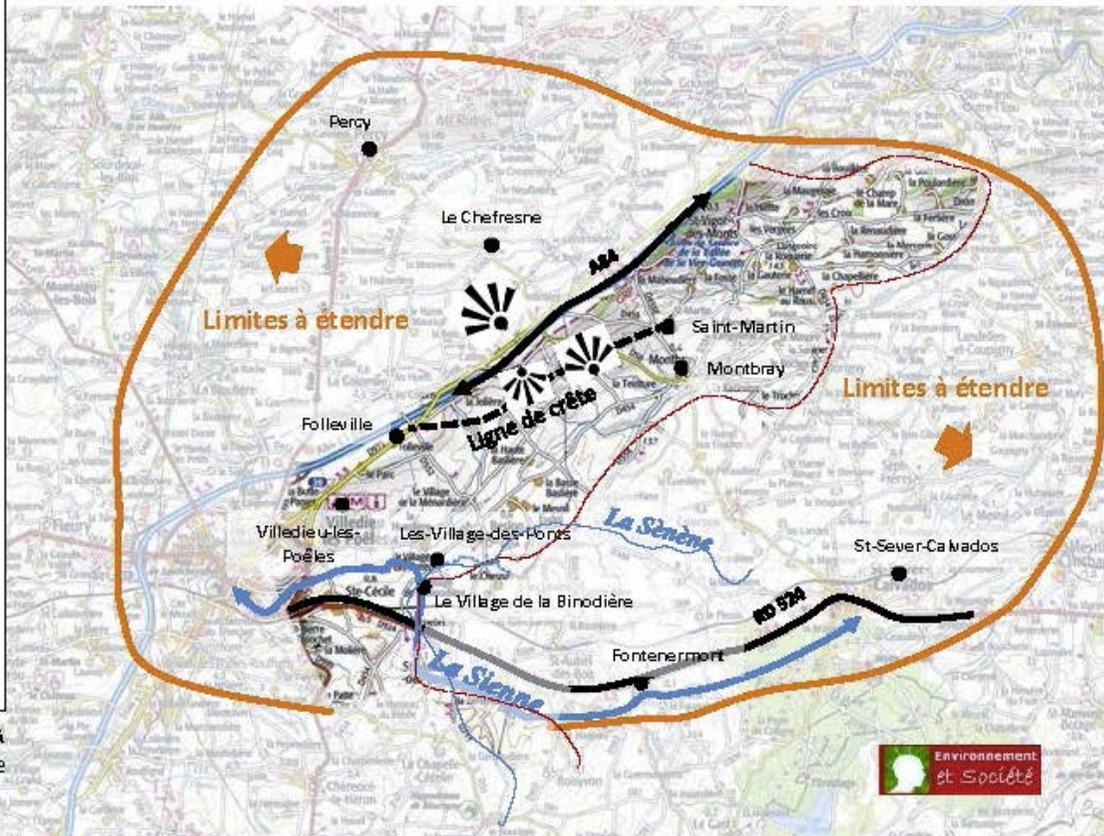
- Lié à l'eau
- Lié au végétal
- Lié à l'urbanisation
- Lié à l'architecture

Axes structurellement le paysage lié

- Réseau routier
- Réseau hydrographique
- Autres (ligne THT, ligne de crête, voie ferrée...)
- Limites administratives départementales

Planche 2. Propositions de modification des limites de PUP

- Nouvelles limites proposées
- ↑ Extension ou restriction de l'emprise de UP



©2020, Environnement & Société, cabinet de sociologie urbaine et environnementale, Fond de carte, AGAP, mai 2019

L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias

Située entre les pôles attractifs de Villedieu-les-Poêles et Vire, l'unité paysagère du « bassin de Vire dans son écrin » a attiré très peu d'artistes depuis le XIX^e siècle. La peinture est peu abondante et aucun film ni extrait littéraire ne mentionne les paysages de ce secteur. Seuls quelques clichés, et notamment des cartes postales au début du XX^e siècle, ont été pris dans les alentours de Montbray. La petite superficie concernée explique aussi cette faible représentation.

Au XX^e siècle, les cartes postales et les photographies de Léon SAROT présentent des monuments fondus dans un bocage boisé très présent, essentiellement sur la commune de Montbray. L'ambiance rurale est caractéristique de l'unité, avec ses champs et ses arbres dans les vallons.

Au XXI^e siècle, les quelques photographies sont à nouveau concentrées sur la commune de Montbray : l'église, le village, quelques maisons de maître, le bocage et les vallonnements boisés sont perceptibles. La photographe professionnelle locale, Sabina LORKIN, partage une vision mélancolique du bocage de l'unité.



Carte postale
Vue sur le château,
Montbray, XX^e siècle
Paysage de prairies
cernées de haies
bocagères, au pied
d'un manoir et de
son parc.



Léon SAROT
Vue générale,
Montbray, 1925.
Perspective sur le village
dans son environnement
bocager.



Sabina LORKIN
Bocage de Montbray,
XXI^e siècle.
Lumières d'une soirée
d'hiver sur les paysages
bocagers de Montbray.

Les sites clés retrouvés dans les représentations et guides touristiques depuis le XIX^e siècle sont : Montbray, son église et le château d'Argenton, ainsi que le bocage et les vallonnements.

Ainsi, les principaux paysages d'intérêt mis en valeur par les cartes postales et photographies à l'échelle de l'unité concernent le bourg de Montbray dans son écrin bocager, ses domaines, châteaux et parcs arborés et particulièrement son bocage au sein d'une topographie vallonnée.

LE BASSIN DE VIRE DANS SON ECRIN

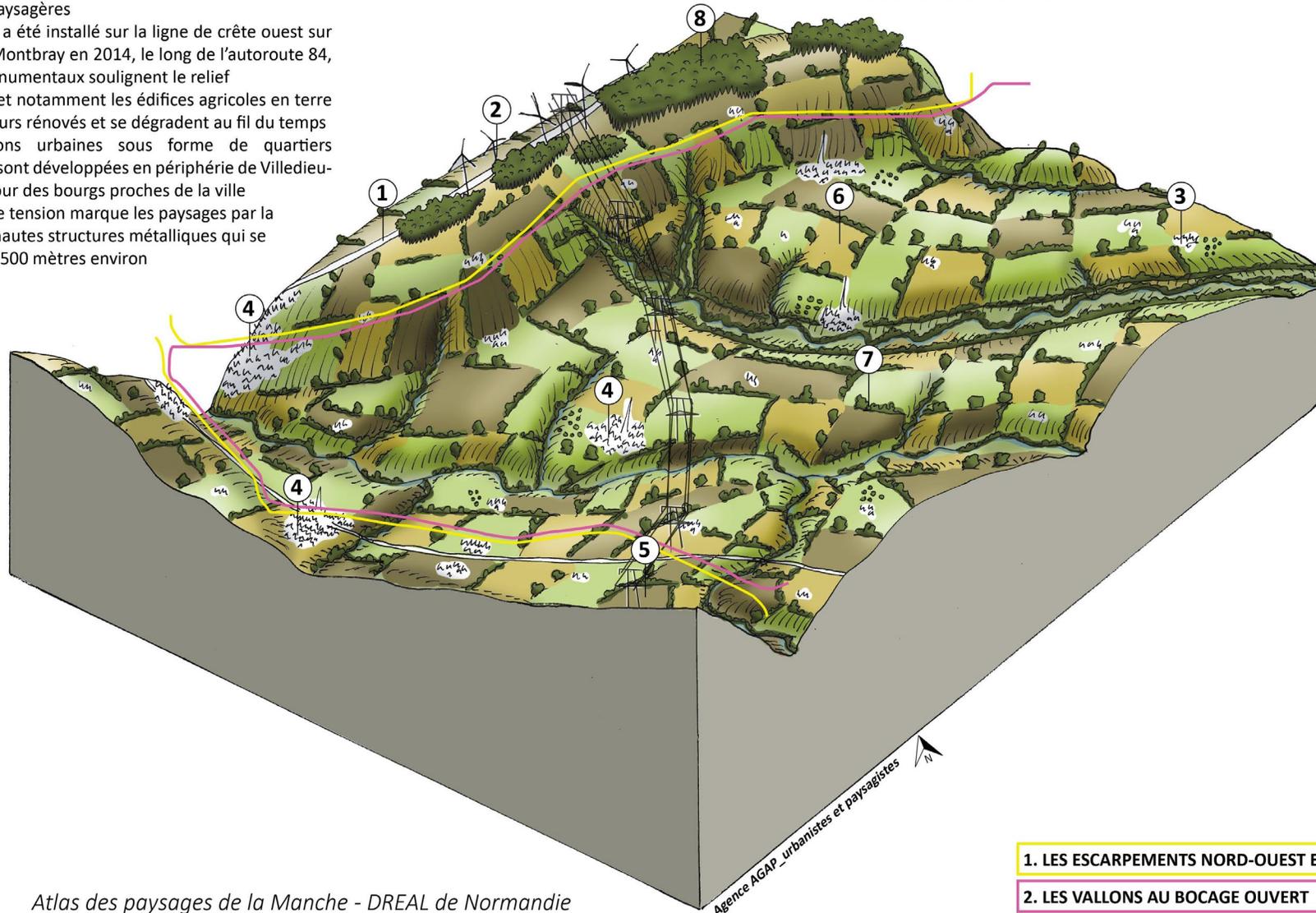
- Dynamiques paysagères

DYNAMIQUES URBAINES ET INDUSTRIELLES

1. L'aménagement de l'autoroute A84 a créé une rupture nette des continuités paysagères
2. Un parc éolien a été installé sur la ligne de crête ouest sur la commune de Montbray en 2014, le long de l'autoroute 84, ses cinq mâts monumentaux soulignent le relief
3. Le bâti ancien et notamment les édifices agricoles en terre ne sont pas toujours rénovés et se dégradent au fil du temps
4. Des extensions urbaines sous forme de quartiers pavillonnaires se sont développées en périphérie de Villedieu-les-Poêles et autour des bourgs proches de la ville
5. La ligne à haute tension marque les paysages par la présence de ses hautes structures métalliques qui se répètent tous les 500 mètres environ

DYNAMIQUES NATURELLES, AGRICOLES ET SYLVICOLES

6. Les labours (maïs fourrager et céréales) ont tendance à s'étendre au détriment des prairies et des vergers de pommes à cidre traditionnels
7. Le bocage a continué de régresser en vingt ans (discontinuité des haies, arbres isolés)
8. Stabilité des boisements



Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

1. LES ESCARPEMENTS NORD-OUEST ET SUD

2. LES VALLONS AU BOCAGE OUVERT

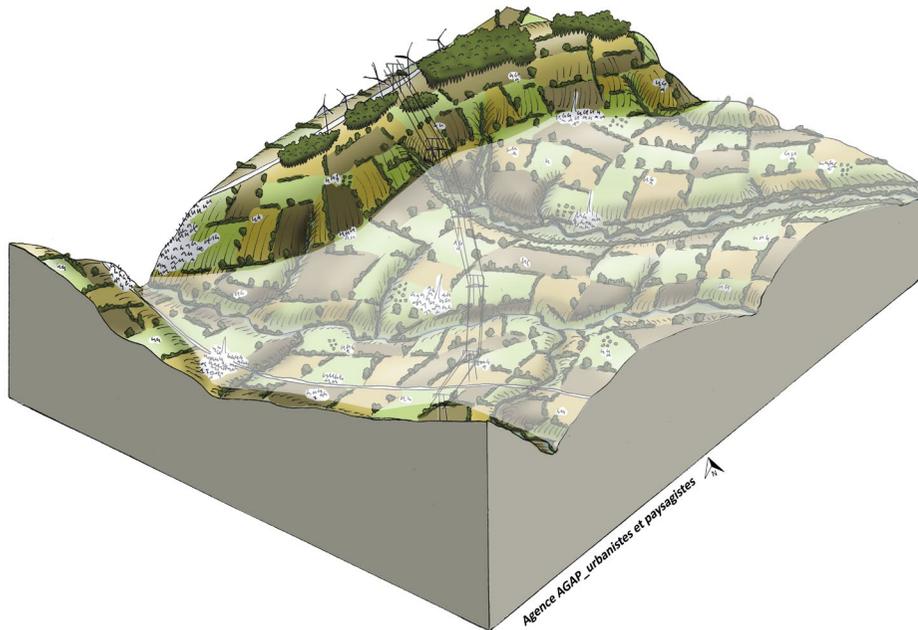
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre



L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose sur l'étude des cartes d'analyse thématiques (environnement, paysages, risques) fournies par les services de la DREAL et par les collectivités, ainsi que sur des vues aériennes IGN et celles extraites de l'observatoire photographique de la DREAL et sur les données récoltées lors des ateliers rassemblant les services de l'Etat et autres institutions œuvrant dans le domaine du paysage.

Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

- **Dynamiques de la structure paysagère n° 1 : les escarpements nord-ouest et sud**



L'atlas de 2001 ne constatait pas d'évolutions paysagères particulières concernant les escarpements.

Au cours des vingt dernières années, les paysages des escarpements ont assez peu évolué. Toutefois, les labours s'étendent de plus en plus au détriment des prairies. L'aménagement de l'axe de l'autoroute A84 a créé une rupture nette des continuités paysagères. Une nouvelle ligne à haute tension ainsi qu'un parc éolien de cinq mâts de 72 mètres de hauteur installé sur la ligne de crête ouest de Montbray en 2014, génèrent un caractère industriel à ces paysages ruraux vallonnés et bocagers.

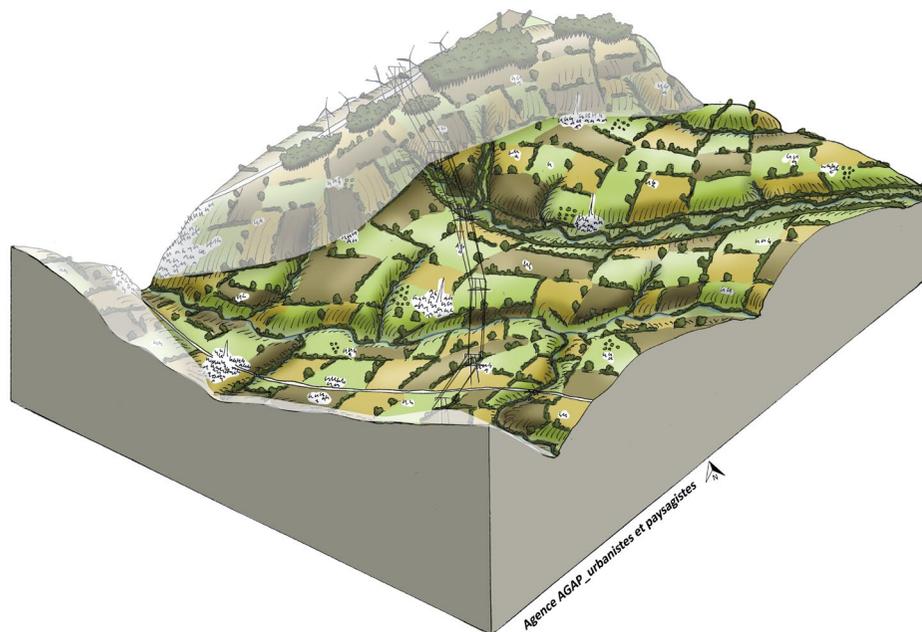


Eoliennes de Montbray perceptibles depuis les côteaux bocagers de l'escarpement nord-ouest, Montbray.



La ligne très haute tension qui enjambe cet escarpement est prégnant dans les paysages.

● Dynamiques de la structure paysagère n° 2 : les vallons au bocage ouvert



L'atlas de 2001 constatait une régression des herbages et des pommiers à cidre face à l'avancée des labours. Le renouvellement des haies et des arbres isolés ne semblait pas assuré, alors que ces seuls éléments verticaux présentent une réelle plus-value pour ces paysages. Il était également indiqué que les quartiers résidentiels accolés aux villages, avec leurs crépis et leurs jardins à la végétation exotique, banalisaient les lieux.

Le bocage a continué de régresser en vingt ans avec des densités bocagères inférieures à cinq kilomètres de linéaires de haies par km² sur des secteurs localisés, notamment au nord, même si des zones d'une densité supérieure à 8 kilomètres par km² sont encore présents (cf. carte de l'évolution du bocage, page suivante). Les prairies cèdent par ailleurs toujours plus de place aux labours, notamment le maïs fourrager et les céréales.

Le bâti ancien et notamment les édifices agricoles en terre, ne sont pas toujours rénovés et se dégradent avec le temps.

Des extensions urbaines sont visibles sous forme de quartiers pavillonnaires en périphérie est de Villedieu-les-Poêles et autour des bourgs proches du pôle urbain comme Sainte-Cécile ou Beslon (cf. carte de l'extension du tissu bâti à Villedieu-les-Poêles, page 18).

La nouvelle ligne à haute tension traverse l'unité du nord vers le sud et marque ses paysages par la taille imposante de ses structures métalliques qui se répètent environ tous les 500 mètres.

Évolution du bocage - Le bassin de la Vire dans son écrin

Evolution de la densité brute des haies entre 1998 et 2012 (en mètre / hectare)*

- Evolution positive
- Evolution négative



Densité de haie en km/km² en 2015

- 0
- 0 à 5
- 5 à 8
- 8 à 27

Forêt > 50 ha

Echelons administratifs

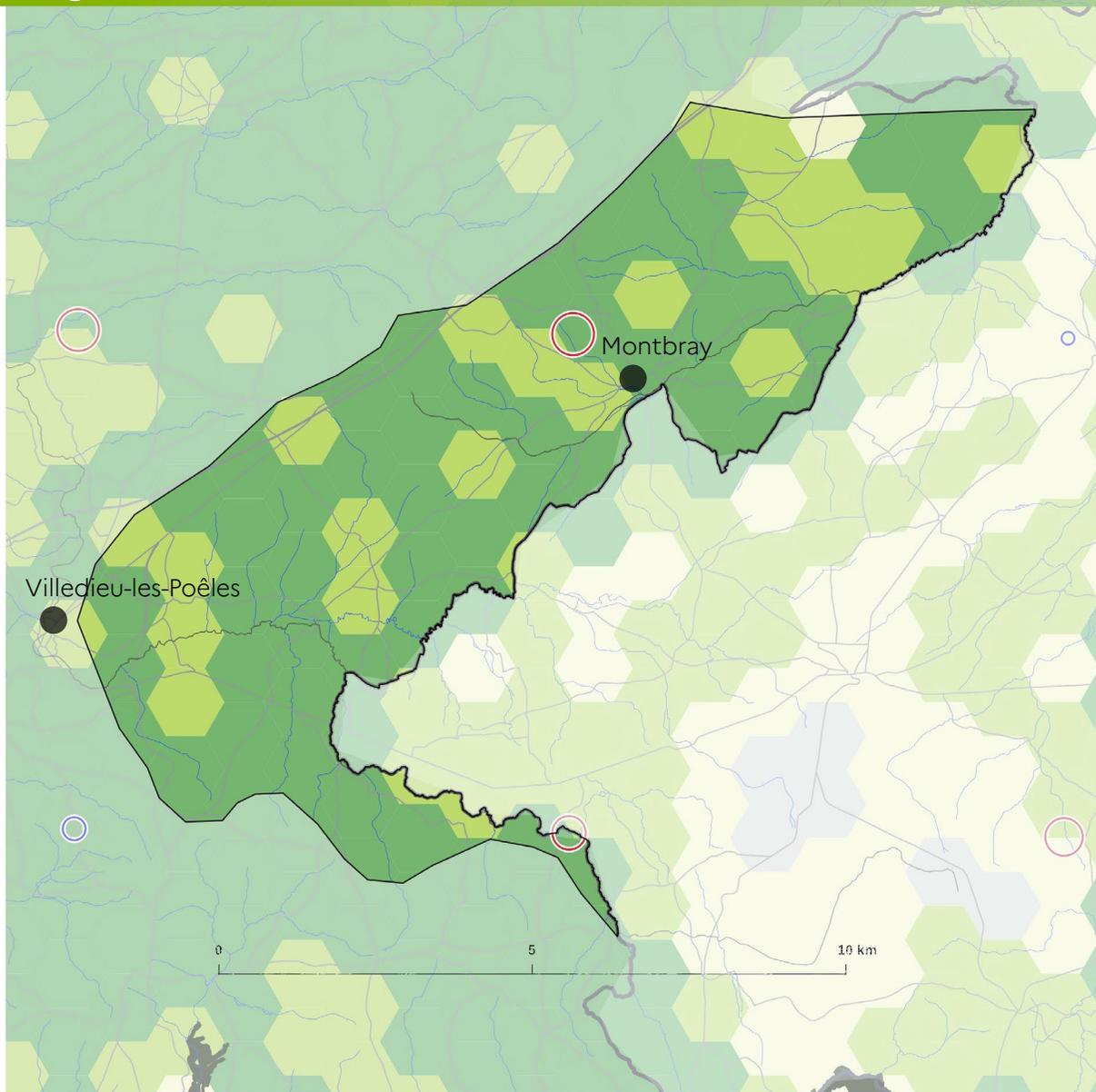
- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Limites des départements
- Tache urbaine > 500 ha
- Cours d'eau

Réseau routier principal

- 1 chaussée
- 2 chaussées

* Calcul réalisé au sein de cercles de 300 mètres de rayon répartis de manière uniforme par grappe de 4 sur l'ensemble du département (échantillonnage)

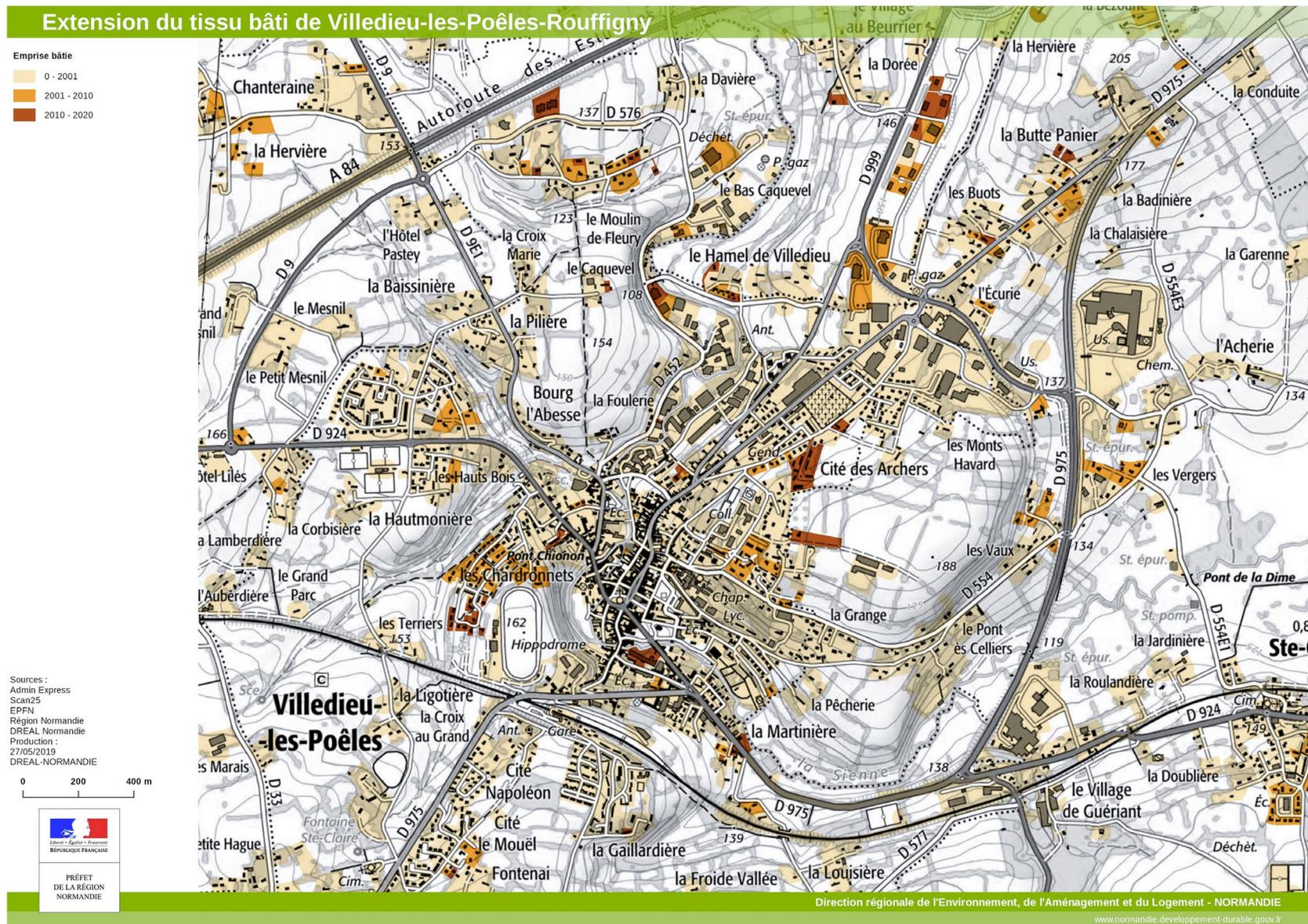
Sources :
Admin express, IGN Geofla 2013, BD Carthage, BD Topo, Etude statistique de la dynamique bocagère (DREAL), Géonormandie : densité carroyée de haies - DRAF 2018
Production : 17/05/2019
DREAL-NORMANDIE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Le bocage de l'unité a eu tendance à régresser légèrement en vingt ans, la maille reste majoritairement assez dense en comparaison avec le reste du département de la Manche (densité supérieure à 8 km de linéaires de haies par km²).



L'urbanisation de Villedieu-les-Poêles s'est étalée aux abords des bourgs périphériques de la ville, notamment à l'est le long des RD 924 et 975, sous forme de quartiers pavillonnaires ou de zones d'activités.

Les enjeux relevés par les ateliers publics

La discussion sur les dynamiques paysagères a suscité très peu de commentaires de la part des participants, pour cette unité paysagère, se limitant au sujet générique de l'extension urbaine et la périurbanisation du bocage.

Ateliers du paysage

Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

Tel que cela a été manifesté par les participants des ateliers publics, les évolutions paysagères sont assez minimales à l'échelle de cette unité. Les extensions urbaines et l'évolution du bocage sont les principaux enjeux évolutifs perceptibles. L'implantation du parc éolien a suscité peu de réactions, ce qui peut s'expliquer par sa proximité avec l'autoroute et la présence des boisements qui constituent des écrans visuels. Sa hauteur proportionnée au relief constitue aussi sans doute un facteur facilitant sa cohérence avec le paysage existant.

Atouts / faiblesses / opportunités / menaces



Les atouts et faiblesses de l'unité paysagère désignent des éléments de paysage ou des dynamiques qui présentent des opportunités ou des menaces pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

Atouts et opportunités

- **Des paysages qui restent fidèles à eux-mêmes :**
 - les vallons au bocage transparent et les reliefs offrent de grandes perspectives sur le bassin de Vire qu'il est important de valoriser.

Faiblesses et menaces

- **Un bocage qui se dégrade :**
 - les haies ne sont pas toujours renouvelées et continuent d'être arrachées, ce qui efface la lisibilité de ces paysages en tableaux successifs.
- **Des aménagements qui banalisent les paysages locaux :**
 - les nouveaux quartiers pavillonnaires en périphérie de ville ou de bourgs ont tendance à disqualifier le patrimoine paysager et architectural local, compte tenu de l'uniformisation des matériaux de construction, des volumes et des palettes végétales à travers la France ;
 - le parc éolien, l'autoroute A84 et la ligne à haute tension risquent d'altérer les paysages par l'accumulation d'infrastructures imposantes.

Liste des communes concernées en tout ou partie

- Beslon
- Boisyvon
- Montbray
- Morigny
- Sainte-Cécile
- Saint-Maur-des-Bois
- Saint-Vigor-des Monts
- Villedieu-les-Poêles-Rouffigny (communes déléguées : Rouffigny, Villedieu-les-Poêles).

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. 02 35 58 52 80
1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 - Tél. 02 50 01 83 00

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

